

INFOS TRAVAUX

NOUVEAU

PONT DE WITRY



21 février ▶ fin décembre 2022

plus de **sécurité**
plus de **voies**
des **trottoirs spacieux**
des **pistes cyclables**

DÉVIATIONS



EN VOITURE



— DÉVIATION NORD — DÉVIATION SUD

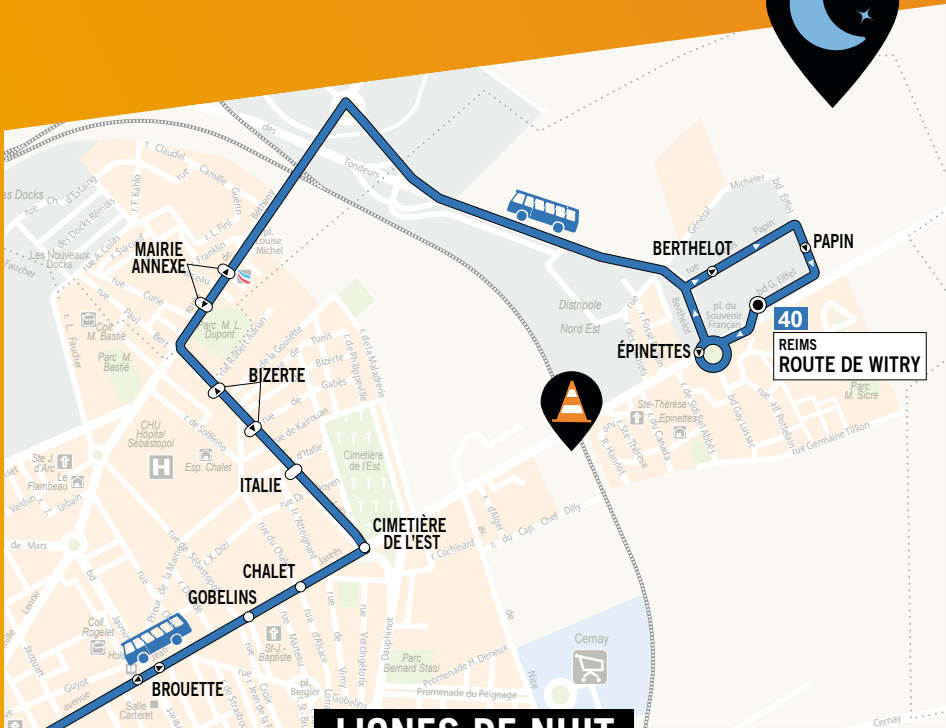


EN TRANSPORTS EN COMMUN



NAVETTE GRATUITE LIGNE 5 LIGNE 11

- MISE EN PLACE DE NAVETTES GRATUITES CITURA depuis le Cimetière de l'Est vers l'arrêt Route de Witry. La navette circulera de 5 h 30 à 21 h du lundi au samedi et de 8 h 20 à 21 h le dimanche.
- Terminus de la ligne 5 au Cimetière de l'Est (heures de début et de fin de service de la ligne 5 inchangées, fréquences identiques, nouveaux horaires à partir du début des travaux).
- Pas de modification de la ligne 11.



LIGNES DE NUIT

- De 21 h à minuit, la ligne de nuit 40 est déviée au niveau du Cimetière de l'Est par la rue Ernest Lefèvre, vers Route de Witry. Elle circulera toutes les 30 minutes.
- De 4 h à 5 h 30 du lundi au samedi et de 4 h à 8 h le dimanche.

TRANSPORT À LA DEMANDE

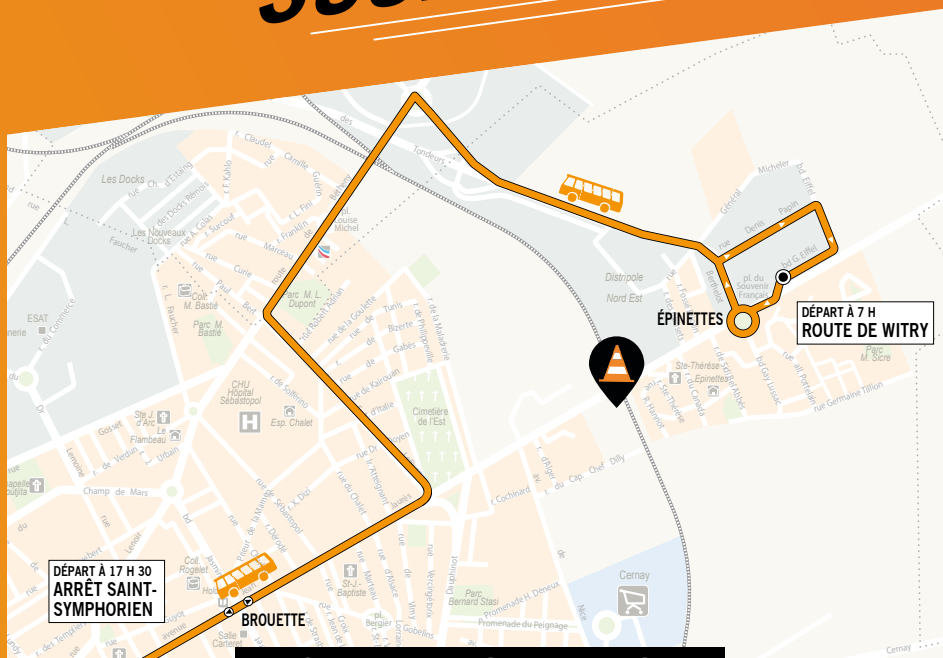
De 4 h à 5 h 30 du lundi au samedi et de 4 h à 8 h le dimanche, un service de transport à la demande Citura sera disponible pour les arrêts : Cimetière de l'Est, Naudin, Berthelot, Papin, Route de Witry, Épinettes.

Attention, la réservation doit se faire 48 h à l'avance. Réservation au 09 69 39 29 20.

RETROUVEZ TOUTES LES INFORMATIONS SUR LES TRANSPORTS EN COMMUN SUR
WWW.CITURA.FR
ALLO CITURA : 0800 003 038



EN TRANSPORTS SCOLAIRES



MISE EN PLACE D'UN CAR POUR LES COLLÉGIENS ET LYCÉENS

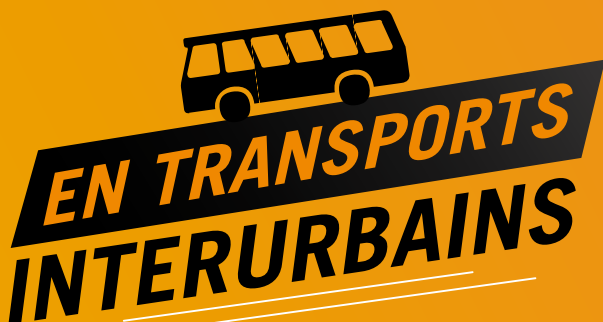
- Réservé aux collégiens et aux lycéens du quartier Épinettes, le car circulera du lundi au vendredi. Ce service ne fonctionnera pas pendant les vacances scolaires.
 - Départ à 7 h depuis l'arrêt Citura Route de Witry, arrivée approximative vers 7 h 30 au parking Saint-Symphorien.
 - Le car desservira l'arrêt Brouette.
- Retour à 17 h 30 depuis l'arrêt Saint-Symphorien du lundi au vendredi. Une navette supplémentaire partira à 12 h 30 le mercredi.

TRANSPORTS SCOLAIRES DES COMMUNES

POMACLE / LAVANNES / CAUREL / WITRY-LÈS-REIMS

VERS REIMS CENTRE

- Les horaires des circuits le matin seront avancés d'environ 15 minutes.
- Les départs de Reims pour les retours seront maintenus aux horaires habituels mais le temps de parcours sera allongé d'environ 15 minutes.
- Le sens de l'itinéraire sur les circuits des retours sera inversé entre l'arrêt Boulingrin et l'arrêt Brouette : départ de Saint-Symphorien puis passage à Brouette puis Boulingrin.
 - L'arrêt Reims cimetière de l'Est ne sera pas desservi pendant toute la durée des travaux.
 - L'arrêt Brouette (avenue Jean-Jaurès) dans le sens Reims vers Witry-lès-Reims sera transféré boulevard Jamin à l'arrêt Citura de la ligne 5.



LIGNE RÉGULIÈRE 240

- Les horaires de la ligne régulière 240 seront adaptés en raison de l'allongement des temps de parcours. Certains horaires seront avancés d'environ 15 minutes.
- Les départs de Reims pour les retours les plus utilisés (12 h 25, 17 h 35, 18 h 30) sont maintenus aux horaires habituels mais le temps de parcours sera allongé d'environ 15 minutes.
- L'arrêt Épinettes sera conservé uniquement pour les trajets utilisés par les élèves scolarisés au collège de Witry-lès-Reims (1 aller et 2 retours midi et soir).
- L'arrêt Épinettes sera transféré boulevard Gustave Eiffel, en amont du terminus Citura de la ligne 5.
- L'arrêt Brouette (avenue Jean-Jaurès) dans le sens Reims vers Witry-lès-Reims sera transféré boulevard Jamin, à l'arrêt Citura de la ligne 5.

RETROUVEZ TOUS LES HORAIRES SUR
WWW.GRANDREIMS.FR



ET SI VOUS OPTIEZ POUR LE COVOITURAGE ?
TROIS BONNES RAISONS DE COVOITURER DURANT
LA FERMETURE DU PONT DE WITRY :

- FAITES SAUTER LES BOUCHONS !

Le covoiturage contribue à une baisse du trafic automobile et réduit la congestion aux heures de pointe.

- FAITES LE PLEIN D'ÉCONOMIES !

Effectuer du covoiturage régulièrement permet de partager ses frais de carburant.

- FAITES DE LA PLACE !

Le covoiturage permet de libérer des places de stationnement.

Et en plus, vos trajets gagneront en CONVIVIALITÉ !

LE SAVIEZ-VOUS ?

Depuis 2020, la loi permet à votre employeur de mettre en place un « forfait mobilités durables » qui permet de prendre en charge vos déplacements alternatifs à la voiture solo jusqu'à 600 euros.



À VÉLO



À titre indicatif, itinéraire cyclable sur route.



VOS COMMERCES RESTENT OUVERTS !



REIMS CONTACT

03 26 77 78 79

www.reims.fr/demarches-en-ligne

www.grandreims.fr



GRAND REIMS
COMMUNAUTÉ URBAINE

